



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 20 mars 2020

### **COVID-19- Interdiction temporaire d'accès à certains espaces naturels et aux massifs forestiers du département du Var**

Jean-Luc Videlaine, préfet du Var a signé ce vendredi 20 mars 2020, un arrêté préfectoral portant interdiction temporaire d'accès à certains espaces naturels et aux massifs forestiers du département du Var à compter du 21 mars 2020 à 7h00 et jusqu'au mardi 31 mars 2020 minuit.

Cet arrêté vise à prévenir les risques de propagation de l'épidémie du virus Covid-19 en interdisant la circulation et les rassemblements de personnes en ces lieux.

L'accès aux salins, lacs, autres étendues d'eau et leurs rivages, berges de canaux et cours d'eau et aux massifs forestiers est interdit.

On entend par « massifs forestiers » les bois, les forêts, landes, garrigues, maquis, plantations ou reboisements, constituant des entités continues et homogènes d'une surface supérieure ou égale à 4 hectares.

Afin de garantir la santé de tous et la sécurité de chacun, les violations à ces mesures seront sanctionnées par des amendes prévues pour les contraventions de la 4e classe.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnels chargés d'une mission de service public, aux intervenants du dispositif de prévention et de lutte contre les feux de forêt défini par l'ordre d'opération inter-services feux de forêts, aux personnes et entreprises exerçant leur activité professionnelle et aux personnes résidant dans

**Service de la  
communication interministérielle  
de l'État en département**

1

ces espaces, dans le respect du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.

Chacun est également invité à respecter toutes les mesures de distanciation sociale et de confinement imposées à l'ensemble de la population et à appliquer en tout lieu et en tout temps les mesures barrière.

Le préfet du Var appelle les citoyens varois au civisme et à la responsabilité.

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades